

TRAIT D'UNION
Société par actions simplifiée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 58 Rue Emile Zola, 69150 DECINES CHARPIEU
944 219 732 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 11 juin,
A 11h00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société HORIZON GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 32 Impasse Barbaillon, 38290 LA VERPILLIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro,
Représentée par Monsieur Nabil MALKI en sa qualité de président,

Associée Unique de la société TRAIT D'UNION,

En présence de Monsieur Nabil MALKI, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- à l'agrément d'une cession d'actions,
- à la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire et modification corrélative de l'article 27 des statuts,
- à la modification de la dénomination sociale et de la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 58 Rue Emile Zola, 69150 DECINES CHARPIEU au 29 Rue du 19 Mars 1962 38150 SALAISE SUR SANNE à compter du 11 juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : **29 Rue du 19 Mars 1962 38150 SALAISE SUR SANNE**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'agréer la cession par HORIZON GROUP au profit de la société AL FINANCES des seize mille (16 000) actions lui appartenant dans la Société pour un montant de seize mille (16 000) euros.

L'Associée Unique charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Nabil MALKI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société AL FINANCES, Société par actions simplifiée au capital de 52 500 euros, dont le siège social est 29 Rue du 19 Mars 1962, 38150 SALAISE SUR SANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 122 138 RCS VIENNE, représentée par Monsieur Ali LOUCHENE, président.

L'Associée Unique décide de supprimer de l'article 27 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer les articles 28 et 29 des statuts.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 11 juin 2026 : A3 ENGINEERING.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination sociale est : **A3 ENGINEERING.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société HORIZON GROUP
Monsieur Nabil MALKI

Signé par Nabil MALKI
Le 11 juin 2026